



Lettre du castor

N° 81 **MARDIÉVAL biodiversité** <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>

juin 2013

LA NATURE...



QUELLE VALEUR ?

Les acteurs économiques sont assoiffés de "création de valeur". Mais n'accordent qu'un minimum de valeur à la nature et à l'environnement qu'ils utilisent. Ce qui se traduit trop fréquemment par deux comportements inacceptables : l'appropriation abusive des "ressources naturelles" ; et l'artificialisation de territoires. Qui s'accompagnent de l'émission de pollutions dans les sols, dans les cours d'eau, dans la mer, dans l'air....

Toutes les "ressources naturelles" sont un bien commun. Leurs éventuelles exploitations, raisonnées et raisonnables, devraient impérativement respecter l'environnement, les sociétés locales et leurs cultures ; préserver dans le temps les intérêts vitaux des populations du territoire qui les supporte ; et valoriser justement la ressource prélevée, comme la compensation de tous les impacts humains et environnementaux.

Hormis le soleil et le vent, toute "ressource" (minérale comme vivante) est finie. Son exploitation, quand elle tourne à la surexploitation, voire à l'épuisement, démultiplie les impacts négatifs. Comment justifier des méthodes scandaleuses comme la fracturation hydraulique, voire criminelles comme les destructions des forêts primaires ? Recyclage et utilisation de ressources alternatives doivent se généraliser d'urgence.

*Eau, air et énergie doivent rester sous responsabilité publique. Le vivant ne saurait être privatisé. Le juste coût des matériaux et celui de leur recyclage doit être incorporé au prix des produits manufacturés.. Le principe du "pollueur-payeur" doit s'imposer partout, la délocalisation de déchets doit être prohibée.. Et les gaspillages, publics comme privés, devraient tous être sanctionnés un jour, **ici comme ailleurs !***

LE PILLAGE PLANÉTAIRE DU SABLE

- Page 2

NOUS DÉTRUISONS LA NATURE DIRECTEMENT ET INDIRECTEMENT

- Page 3

PP DOLIGÉ NOUS FAIT GAGNER DES MILLIONS ???

- Page 4

Certains ne regardent la nature que comme une "ressource" gratuite pour l'homme...

LE PILLAGE PLANÉTAIRE DU SABLE

Un documentaire-enquête sur la "ruée vers le sable", diffusé récemment sur ARTE, a fortement marqué ceux qui l'ont regardé... Il a pris pour nous, à qui on voudrait imposer une carrière, une résonance toute particulière !

Le sable, on le trouve dans le béton, qui alimente, au rythme de deux tonnes par an et par être humain, un boom immobilier ininterrompu. Mais aussi dans les puces électroniques, le papier, le plastique, les peintures, les détergents, les cosmétiques... Ce sable que nous aimons fouler du pied ou laisser filer entre nos doigts s'est glissé à notre insu dans tous les interstices de notre quotidien. L'industrie le consomme en quantités croissantes, plus encore que le pétrole. Peut-être parce que, contrairement à l'or noir, cette matière première perçue comme inépuisable est restée à ce jour pratiquement gratuite. Alors que le sable des déserts est impropre à la construction, les groupes du bâtiment ont longtemps exploité les rivières et les carrières. Puis ils se sont tournés vers la mer, provoquant ce qui est en train de devenir une véritable bombe écologique.

Car le sable joue un rôle essentiel dans la protection des côtes et l'équilibre des écosystèmes marins. Les conséquences de cette surexploitation apparaissent peu à peu au grand jour. Petit à petit, les appétits économiques ont grignoté au moins 75 % des plages du monde, et englouti des îles entières, en Indonésie et aux Maldives, tandis que Singapour ou Dubaï ne cessaient d'étendre leur territoire en important, parfois frauduleusement, du sable. Disparition des poissons, impact aggravé de l'érosion et des tempêtes, bords de mer devenus lunaires... : **face aux timides régulations adoptées pour tenter de limiter le pillage, la "ruée vers le sable" s'est en réalité accélérée, sous l'égide de grandes entreprises multinationales et de mafias locales.**

(*Le sable - Enquête sur une disparition*, Denis Delestrac, réalisateur - ARTE France, 2013, 74mn)

[A voir ou à revoir absolument](http://www.les-cries.fr) sur le blog [les-cries.fr](http://www.les-cries.fr) : <http://www.les-cries.fr/le-sable-une-disparition/>

Si nos carriers...

Si les carriers qui convoitent nos sols se font de telles marges bénéficiaires, c'est que la "ressource" est "gratuite" : il leur suffit de reverser une petite part de la rente constituée au propriétaire du terrain.

Si les carriers convoitent nos sols avec une telle ardeur, c'est que la "ressource" se raréfie : la rente constituée aujourd'hui sera encore plus profitable dans le futur.

Si la "ressource" se raréfie, c'est que le gaspillage des matériaux les plus précieux a été rendu possible par la dite "gratuité" : au lieu de les réserver strictement aux ouvrages les plus exigeants, on en a mis inutilement, pour faire marcher le bizness et pour maximiser les profits, sous des autoroutes, sous des routes, et dans des ouvrages ordinaires où des matériaux de seconde catégorie auraient été suffisants.

Comme citoyens, nous devons militer pour la valorisation des extractions au profit de la collectivité. Et refuser les gaspillages publics en combattant les autoroutes inutiles... comme l'A19 ... et les déviations inutiles... comme celle de la RD 921 !

Comme consommateurs (de bâtiment) nous devons favoriser l'utilisation des solutions constructives faisant appel à des matériaux recyclés et/ou alternatifs durables, ce que n'est pas la "ressource" en sable et graviers.



Gaz de schiste : et si la législation française s'effondrait...

Les promoteurs du redoutable "fracking" ne lâchent rien en France. LE MONDE du 27 juin 2013 (<http://tinyurl.com/q49toz2>) nous apprend que le rapporteur public du Conseil d'Etat va recommander mercredi le renvoi au Conseil constitutionnel, pour "QPC", de la loi de juillet 2011 interdisant la technique controversée de la fracturation hydraulique pour exploiter les gaz de schiste en France. Si c'était le cas, celui-ci devrait se prononcer sous trois mois sur la légalité de la mesure principale contre l'exploitation des gaz de schiste en France.

Le recours de l'américain Schuepbach porte sur la "conformité à la Constitution" de deux articles de cette loi, dite "Loi Jacob", interdisant le "fracking", au motif qu'ils violeraient le principe de précaution. Si satisfaction était donnée au requérant, plus rien ne protégerait les territoires menacés.

Préparons-nous donc à reprendre la lutte déterminée pour éviter le massacre de nos sous-sols et de nos paysages...

L'homme peut-il s'appropriier impunément les "ressources naturelles"?

NOUS DÉTRUISONS DIRECTEMENT LE VIVANT PAR NOS PRÉLÈVEMENTS, ET INDIRECTEMENT EN SUREXPLOITANT LES MATIÈRES PREMIÈRES

Les ressources fossiles s'épuisent : la transition vers les énergies durables s'impose

Les réserves de pétrole, gaz et charbon sont limitées et deviennent de plus en plus difficiles à exploiter. L'avenir durable réside dans les énergies renouvelables et dans les . Mais les transitions se font attendre du fait des hésitations des dirigeants, ou encore a-coups de politiques industrielles incohérentes. La France, où beaucoup continuent à se reposer sur le nucléaire, prétendument "propre" et "durable", est hélas pitoyablement à la traîne sur le solaire et l'éolien

Sortir du mirage des énergies fossiles "non conventionnelles"

« Les énergies fossiles non conventionnelles, loin de nous apporter une indépendance énergétique durable, nous amèneraient à faire perdurer des modes de consommation non durables et nous détourneraient des vraies solutions d'avenir que sont la sobriété, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Des études récentes montrent que l'exploitation des gaz de schiste pourrait avoir, en raison des fuites, un bilan effet de serre encore plus mauvais que celui du charbon! (...). Pollutions de l'air et de l'eau, atteinte aux paysages, destruction d'emplois durables dans l'agriculture et le tourisme... Face à ces menaces, pourquoi sonder le sous-sol à la recherche de gaz de schiste ou de sables bitumineux ?

L'interdiction de la fracturation hydraulique, principale technique connue pour exploiter les gaz et huiles de schiste, reste insuffisante et ne nous protège pas contre l'utilisation de nouvelles techniques présumées moins dangereuses. (...)».

Extrait du site "**Transition énergétique**" <http://tinyurl.com/njf6359>

Les "ressources" vivantes sont dramatiquement malmenées...

La liste noire exhaustive des atteintes irréversibles à l'environnement et aux populations fragiles que nous avons laissé commettre, généralement au profit des pays riches et des puissances financières, serait trop longue à faire. Nous avons déjà parlé de la déforestation ; de l'urbanisation et du développement des infrastructures qui, presque partout, morcellent les territoires naturels ; des pertes de biodiversité qui accompagnent ces réductions drastiques des habitats des animaux sauvages ; des changements climatiques et des pollutions chimiques qui mettent en cause la santé et/ou la survie des hommes et des espèces sauvages. Nous avons parlé de l'épuisement des ressources halieutiques, dramatiques pour la faune aquatique mais aussi pour ceux qui survivaient grâce à une pêche modeste. Il y a aussi trop de trafics meurtriers d'animaux sauvages, ou de matières pour lesquelles ils sont tués.

En résumé, innombrables sont ceux qui s'approprient abusivement la nature, au mieux pour "aménager", au pire pour "faire de l'argent", mais qui la détruisent au passage comme si tout cela n'avait strictement aucune valeur... Pas même une valeur de remplacement !

Le recyclage et la valorisation des déchets s'imposent désormais pour tous

La meilleure incitation à ne pas gaspiller, à ne pas jeter des matières et des fabrications ayant de la valeur, mais à réparer, à reconvertir, à trier, à composter... est, pour les particuliers, la taxation du ramassage des ordures ménagères au poids. **Sa mise en place doit se généraliser en 2014.** <http://tinyurl.com/pfsudr6>
Pour les industries, la règle du "pollueur-payeur" s'impose plus que jamais.

L'huile, palme d'or de la déforestation

<http://effetsdeterre.fr/2009/05/11/lhuile-palme-dor-de-la-deforestation/>

L'huile de palme est l'huile la plus consommée au monde, juste devant l'huile de soja (...), la culture du palmier à huile connaît une croissance fulgurante (...). **Le revers de la médaille, c'est bien évidemment la déforestation, qui ravage notamment les forêts de Malaisie et d'Indonésie. Les deux pays fournissent plus de 80% de l'huile de palme consommée dans le monde... (...)**

Plantation de palmier à Sumatra © Greenpeace



Vivre sans huile de palme

Les impacts négatifs de la culture du palmier à huile sur la santé et sur l'environnement sont de plus en plus catastrophiques pour que l'on continue à s'en rendre complices.

Comme citoyens, nous devons exiger des réglementations plus contraignantes pour l'importation, l'usage et le signalement du produit.

Comme consommateurs, nous pouvons nous associer aux pressions faites sur les distributeurs et sur les marques pour bannir ce produit des rayons d'alimentation. Et donner la préférence à des produits venant de filières éthiques.

Adrien Gontier traque cette huile, souvent masquée, dans nos consommations courantes. Il raconte ses tribulations sur son blog, **Vivre sans huile de palme**, avec des chroniques rigoureuses, scientifiques, et très drôles

<http://vivresanshuiledepalme.blogspot.fr/>

On ne nous dit pas ce que coûtent des "non-projets"



La "com" du Conseil général nous vante à satiété les montants des investissements que l'institution départementale réalise... avec nos impôts. Mais elle "oublie" de nous faire la transparence sur les affaires non abouties : où sont publiés les bilans cumulés de toutes les dépenses d'études, de mise en concurrence, de PPP, de "management de projets", de communication, voire d'acquisitions concernant ces "non projets" ?

Point de vue positif : les dépenses que l'on a évitées du fait de la non-réalisation d'un projet sont autant d'économies dont nous devons remercier le Président Sénateur Doligé.

Point de vue négatif : les dépenses que l'on a accumulées pour aboutir à l'échec d'un projet sont autant de gaspillages dont nous devons blâmer le Président Sénateur Doligé.

Prenons "au hasard" comme exemple le dossier de la déviation de la RD 921 dite "de Jargeau", que nous préférons appeler "sur Mardié".

- Selon le guide MOP de 2008, les dépenses d'ingénierie menées jusqu'à l'APD pour une infrastructure de complexité 1 représentent 0,44x7,5%, soit **3,3%** du montant HT du futur investissement. Le coût (sous estimé) était monté aux alentours de 43 M€ TTC, **soit 36 M€ HT**. Les différentes études accumulées du début jusqu'à la parenthèse PPP ont probablement coûté de l'ordre de **1 200 000 €**.

- Six ans d'errements dans la tentative d'établissement d'un PPP ont coûté **1 200 000 €** en indemnités versées aux six concurrents (*la Rép. du 19/11/2012*). **663 000 €** étaient prévus pour l'excellent AMO INGEROP qui a soutenu à tort que le PPP était la meilleure solution pour sauver le projet Doligé. Certes, toutes ses missions n'ont pas été réalisées, mais les opérations de "dialogue compétitif" pour le choix du partenaire privé ont pris deux fois plus de temps que prévu : cela se paye forcément !

- Les études complémentaires récentes portant notamment sur l'environnement (BIOTOPE) et sur les trafics routiers (ANTEA) peuvent être cotées aux alentours de 250 000 €.

- Ajoutons-y les coûts du "lobbying" à Bruxelles ; des intervenants liés à la communication, notamment à l'occasion des "shows" de Jargeau et de Sandillon, ainsi que pour les médias propres au CG45 ; des avocats ayant assuré la défense du CG45 dans les contentieux administratifs ; différents faux-frais etc.

Nous arrivons ainsi à un total autour de 3 500 000 €, uniquement pour les prestations confiées à des tiers !

- Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier que des fonctionnaires zélés ont rédigé des A.O., consulté, attribué, contractualisé, prévisionné, contrôlé, réglé des décomptes et des honoraires, rapporté, animé, communiqué etc. etc... Ils ont continué d'émarger en affectant leurs temps passés à cette affaire. Il y a ceux de la Direction des routes principalement, mais aussi ceux de la Communication et ceux de la Mission archéologie préventive du Département.

Si dix *équivalents-fonctionnaires "de base"* se sont consacrés à cette affaire foireuse, ils auront coûté en quinze ans **6 000 000 €** en salaires seuls (hors charges).

- Faisons généreusement l'impasse sur les temps passés des élus eux-mêmes et du Président en réunions, en commissions, en sessions, en "concertations", en communications (en roupillons pour certains ?). Du bénévolat, sans doute.

Nous arrivons ainsi à un total "à la louche" de 9 500 000 €.

Mais, Ô mystérieuse coïncidence, nous apprenons aujourd'hui que le CG45 en remet une couche dans les vaines dépenses, avec un avis d'attribution concernant "RD 921 - Déviation Jargeau / St-Denis-de-l'Hôtel - Marché de prestations d'études et d'assistance" à la SOMIVAL pour 522 652 € TTC (437 850,00 € HT) !

Ainsi le seuil des 10 000 000 € est-il ici brillamment dépassé, tandis qu'aucune des vaines promesses répétées d'année en année n'aura vu le moindre début de possibilité de réalisation.

Comme nous sommes dans des dispositions particulièrement positives par rapport à notre vénéré Président Sénateur Doligé, nous suggérons qu'il soit très fermement remercié... par les électeurs, à la première occasion !

De coûteuses fantaisies similaires concernent aussi les autres projets de déviation. Ainsi, pour celle de Fay-aux-Loges sur Donnery, près de sept ans après l'obtention de la DUP, une nouvelle enquête publique foncière est en cours jusqu'au 5 juillet inclus ! Sans parler d'une nouvelle étude des trafics attribuée en mai dernier : hallucinant, il serait encore temps de se poser des questions fondamentales ? Evidemment, ne gâchez pas vos vacances pour ces inepties !